

Habitat partagé d'Aignan : la demande de permis de construire est déposée

Pour que les personnes âgées « vivent chez elles sans être seules »



Habitat partagé d'Aignan : la demande de permis de construire est déposée

Ci-dessus : de g. à dr., Béatrice Thorignac, Corinne Pailhas-Mora, Nadine Justrabo-Hoingne, Gérard Pérès et Chantal Sarniguet (photo Christine Leducq)

Le bien beau projet de l'association Habitat partagé sur Aignan avance : la demande de permis de construire a été déposée le 5 novembre 2025 par le bailleur social OPH32 (partenaire de l'association) et les premiers travaux ont été faits.

Une réunion le 14 novembre 2025 à Aignan fait le point. Y sont présents, notamment, Gérard Pérès (maire d'Aignan), Nadine Justrabo-Hoingne (maire de Margouët-Meymes), Corinne Pailhas-Mora (maire de Sabazan), Béatrice Thorignac secrétaire de l'association et ancienne maire de Margouët-Meymes) et Chantal Sarniguet, 1ère adjointe au maire.

Un nouveau concept d'habitation

L'association propose aux personnes de plus de 65 ans et à des handicapés autonomes :

- de vivre dans un logement individuel confortable à loyer modéré
- de mener une vie sociale conviviale pour éviter l'ennui et la solitude
- donc de bien vieillir dans notre territoire.

Cet habitat participatif sera composé de 10 logements familiaux avec des espaces et des locaux communs partagés.

Il ne s'agit donc pas du tout d'un EHPAD !



Document de l'architecte

Un mode de vie partagé

Comment « vivre chez soi sans être seul » ? Ce nouveau type d'habitat permet de se sentir chez soi grâce à :

- un voisinage harmonieux sans cohabitation non-désirée
- la participation à l'élaboration des règles collectives
- le maintien du lien social au sein de l'habitat et à l'extérieur
- le choix des activités (liberté de participer ou non)
- l'anticipation des risques d'évolution de la santé des locataires

la sécurisation de la vie à domicile.



Document de l'architecte

Composition et loyer

Logements

Il est prévu (1):4 T1 bis (40,46m²) et 6 T2 (48,63 m²) ; jardin individuel 38-40 m², terrasse 12 m².

Parties communes

Salle commune : 34,65 m²

Cuisine : 9,33 m²

Toilettes pour personnes à mobilité réduite : 5,93 m².



Situation à l'entrée d'Aignan (document de l'architecte)

Loyers

T1 bis PLUS: 299 euros

T1 bis PLAI : 266 euros

T2 PLUS : 360 euros

T2 PLAI : 319 euros

Les charges sont estimées à 40 euros/mois ; APL possible.

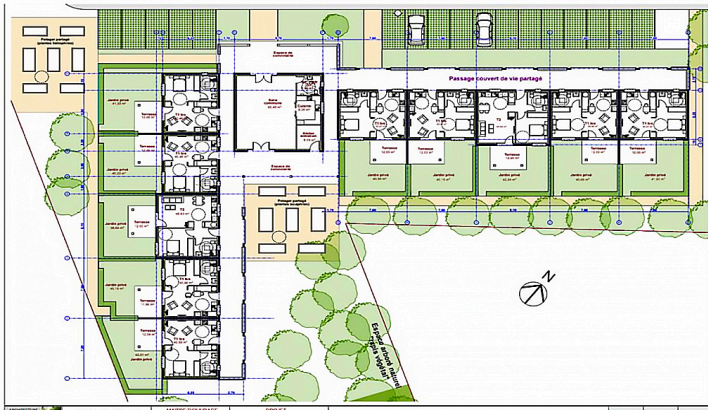
N.B. – Les logements PLUS correspondent aux logements sociaux classiques (ils sont financés par le Prêt locatif à usage social : idem HLM). Les logements PLAI sont des logements dits « très sociaux » avec des niveaux de loyer très bas (destinés aux locataires en grande précarité, ils sont financés par le Prêt locatif aidé).

Salle commune et annexes – loyer : 500 euros/mois.

Coût de la construction

Appartements : 1 295 277 euros HT

Salle commune : 130 000 euros.



Plan du site (document de l'architecte) Salle commune : 130 000 euros.

Appel aux dons pour la part de financement à charge de l'association

L'association doit investir 36 200 euros en 2026. Ensuite, en 2027, les dons qu'elle recevra serviront aux dépenses de fonctionnement.

L'association a déjà récolté 7 730 euros en 62 dons. Elle lance une deuxième campagne de dons.

On peut verser par chèque ou par l'intermédiaire de la plateforme YAPLA [<https://www.yapla.com/>]. Il est rappelé que les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt (66 % pour un particulier et 60 % pour une entreprise).

La Conférence des financeurs du Gers (2) a donné un avis favorable au dossier présenté et elle alloue 57 295 euros pour le coût annuel du dispositif.

Étapes réalisées

Le conseil municipal d'Aignan approuve la cession du terrain le 6 mai 2025 ; celui-ci est situé en face du stade Jean-Guyonneau, de l'autre côté de la route

L'architecte est choisi (Agence d'architecture A3+)

Les dossiers de mécénat ont été réalisés

Le sondage du sol et le passage du géomètre sont faits

La demande de permis de construire a été déposée le 5 novembre 2025

Le dossier AVP (Aide à la vie partagée) est présenté à la Conférence des financeurs (voir ci-dessous).

L'association Habitat partagé sur Aignan estime donc que « le travail et l'engagement de chacun de ses membres permet aujourd'hui l'aboutissement certain de ce projet. Douze communes du territoire proche nous soutiennent ».

Prochaines étapes au début de 2026

Travaux de terrassement

Préparation des premiers ateliers participatifs sur l'aménagement intérieur et les espaces communs

Réunion d'information avec les adhérents et les partenaires

Lancement de la deuxième campagne de dons.

Contact avec l'association

L'association est à l'affût des idées que nos lecteurs pourraient lui communiquer sur ce vaste sujet de la solidarité avec les personnes âgées isolées.

[mailto:habitatpartageaignan@gmail.com]

Gérard Pérès (maire d'Aignan) : 06 83 04 14 11.

Nadine Justrabo (maire de Margouët-Meymes) : 06 82 40 42 11.

(1) Un T1 comprend une pièce, plus une cuisine et des toilettes.

Un T1 PLUS : en plus de la configuration du T1, il possède une zone de couchage délimitée, mais sans mur de séparation.

Un T2 : comprend 2 pièces outre la cuisine et les toilettes séparées. (2) Dispositif visant à coordonner les politiques locales de gérontologie et de l'habitat inclusif.